

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2016

RÉMUNÉRATION CAPITAL SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES - (N° 3439)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
M. Giraud, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Substituer aux mots :

« le mot : « taux » »,

les mots :

« la première occurrence du mot : « taux », »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.